



OUTILS ET MÉTHODES POUR ORGANISER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES

Vers une conception et une gestion des espaces, qui préservent le patrimoine naturel

La modification des pratiques d'entretien des espaces communaux nécessite une phase de diagnostic et de détermination des solutions les plus adéquates pour les espaces concernés.

La question la plus importante est de définir des objectifs d'entretien : tous les espaces nécessitent-ils le même désherbage ? Certains peuvent-ils avoir un aspect moins contraint, en acceptant plus de végétation spontanée ? Le désherbage doit-il être systématique ?

Ensuite vient la question du risque de pollution : y-a-t-il un risque de transfert vers les eaux ? un risque d'exposition de la population ? Cela déterminera le choix des méthodes d'entretien.

Dans le chapitre qui suit, deux méthodes de diagnostic sont exposées :

- **la gestion différenciée**, initiée par quelques collectivités urbaines dont l'agglomération rennaise il y a une dizaine d'années (page 3)
- **le plan de désherbage des espaces communaux**, (établi en 2002 pour les bassins versants Bretagne Eau Pure et mis en œuvre dans toute la Bretagne) (page 11)

La réflexion sur la gestion différenciée part de plusieurs constats comme :

- l'appauvrissement accéléré de la biodiversité
- la nécessité de préserver les ressources naturelles
- mais aussi l'augmentation des espaces à gérer par les communes

La démarche peut se décomposer de la façon suivante :

- le diagnostic pour quantifier la surface d'espaces verts que la commune doit gérer et la typologie à leur donner
- la définition des objectifs en fonction du diagnostic
- la définition des opérations à mener : opérations d'aménagement, de gestion, administratives et juridiques

Le plan de désherbage consiste à identifier les surfaces désherbées qui présentent un risque vis-à-vis de la qualité de l'eau, du fait de leur imperméabilité ou de leur connexion au réseau hydrographique. Cet exercice nécessite au préalable une définition des objectifs d'entretien, en fonction des attentes de la collectivité et des usagers. C'est sur ce point que la notion de gestion différenciée des espaces apporte une grille de lecture utile.

Pour accompagner les changements de pratiques, il faut également prévoir un calendrier d'interventions, préparer une campagne de communication en direction des habitants et de certains élus, ainsi qu'un plan de formation pour le personnel.

... / ...



OUTILS ET MÉTHODES POUR ORGANISER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES

L'exemple lyonnais de Gestion Évolutive Durable

La gestion écologique «à la lyonnaise», conceptualisée sous le terme de Gestion Evolutive Durable (GED), est une démarche basée sur le volontariat du personnel et de l'amélioration continue des pratiques, pour la mise en œuvre sur l'ensemble des espaces verts de la ville, dans le respect de l'environnement suivant une démarche de management environnemental (certification de type ISO 14001 du service depuis le 8 juillet 2005).

La mise en œuvre de ces nouvelles pratiques s'est faite sur la base d'une formation spécifique des encadrants de terrain (agents de maîtrise) sur des sites pilotes (10 jardins adaptés répartis sur les 9 arrondissements de la ville) sur lesquels les agents ont été initiés à de nouvelles méthodes de gestion.

Chaque jardin est placé dans une classe d'entretien : Prestige, Horticole ou Naturel. Il a été demandé aux agents pendant 3 ans de faire évoluer chacun des jardins vers la classe naturelle sur tout ou partie du jardin.

Les agents de maîtrise devaient mener en parallèle des expérimentations de nouvelles techniques ou produits sur les sites pour répondre aux objectifs écologiques qui leur étaient proposés ; on peut citer quelques unes de ces expérimentations : valorisation des déchets verts par la mise en œuvre d'une micro-unité de compostage, implantation d'une prairie fleurie urbaine pérenne, test des différentes méthodes alternatives au désherbage chimique, test des différents paillages et fournitures écolabellisées...

La formation des agents sur sites pilotes est dorénavant achevée (cycle 2003-2005), l'année 2005/2006 étant une année de transition durant laquelle les agents de maîtrise vont acquérir les bases pédagogiques leur permettant de former leurs agents sur tous les autres jardins de la ville suivant la même technique.

Les intérêts pour la collectivité sont multiples :

- inscrire pleinement la ville dans une stratégie de développement durable et afficher concrètement les actions des services municipaux
- accompagner à coûts « constants » l'augmentation régulière des superficies d'espaces verts du patrimoine communal (2 à 3% par an)
- renvoyer en terme de communication une image positive des services publics et de l'action des élus et notamment par la mise en œuvre d'une stratégie environnementale
- répondre à la demande croissante des usagers de « Nature en ville », le public souhaitant des espaces verts plus naturels, des fleurissements plus spontanés ou pérennes. La gestion différenciée permet d'agir rétroactivement sur une « conception » différenciée d'espaces verts différents

Pour les services municipaux c'est tout d'abord une démarche managériale qui s'inscrit dans une stratégie de projet de service et qui fédère autour d'elle l'ensemble des agents; c'est apprendre à parler un même langage, langage d'autant plus valorisant pour le personnel qu'il implique une notion d'écocitoyenneté.

En terme environnemental, l'abandon de l'utilisation des pesticides, le retraitement des piles, l'utilisation des biolubrifiants, la valorisation des déchets verts... sont autant de pratiques qui permettent aux agents d'avoir une action mesurable sur la protection de l'environnement; pour la majorité d'entre eux, cela donne un sens à leur vie professionnelle, sens qui peut s'être « dilué » au fil de leur évolution professionnelle.

En terme économique c'est aussi une balance interne entre des économies budgétaires (valorisation interne des déchets verts par exemple) et des compensations sur d'autres dépenses (achats de biolubrifiants).

Sylvie SAGNE
Directrice Technique des Espaces Verts de la Ville de Lyon

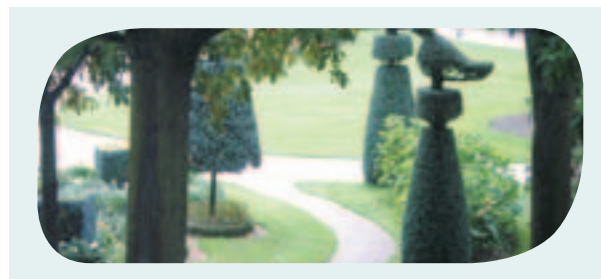


Outils et méthodes pour organiser le changement des pratiques

1 RENNES : LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée est née d'une problématique « espaces verts ». Cependant, la réflexion préalable qu'elle engendre s'adapte aux voiries et espaces minéralisés.

La Ville de Rennes a depuis plus de 20 ans réfléchi à la mise en œuvre de la gestion différenciée sur ses espaces verts. La méthode détaillée ci-dessous est issue de cette expérience.



1.1 LES ÉTAPES

■ ANALYSER LE PATRIMOINE, EN FAIRE L'INVENTAIRE

Cet inventaire est l'étape préalable et indispensable à la réflexion sur la conception différenciée des espaces. Il s'agit :

- de faire la liste des sites à entretenir,
- de réaliser une cartographie,

- de calculer les surfaces et/ou les linéaires concernés,
- de déterminer la nature des espaces,
- de déterminer les usages des espaces,
- d'en déterminer les principales caractéristiques.

■ BÂTIR UNE TYPOLOGIE

En fonction de leur conception, les espaces verts peuvent être classés selon les critères suivants :

- plus ou moins grande rigueur de la composition,
- palette végétale plus ou moins « exotique »,
- savoir-faire et interventions du jardinier plus ou moins mise en évidence,
- plus ou moins grande polyvalence d'usages.

Une considération environnementale s'ajoute à ces critères :

- plus ou moins forte pérennité des plantations,
- plus ou moins forte consommation d'intrants (produits phytosanitaires, fertilisants, carburants, ...).

L'ensemble de ces critères inscrit le projet plus ou moins fortement dans une stratégie de développement durable.

Selon la surface de la commune, on peut déterminer une classification de 3 à 5 types :

CRITERES	RIGUEUR DE LA COMPOSITION	PALETTE VEGETALE «EXOTIQUE»	MISE EN EVIDENCE DU TRAVAIL DU JARDINIER	POLY-VALENCE D'USAGES	COUT D'INVESTISSEMENT	COUT DE MAINTENANCE	INSCRIPTION DANS UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	TOTAL + ET -
TYPES								
Jardins de prestige	++	++	++	-	++	++	--	7+
Jardins traditionnels	++	+	+	-	++	+	-	5+
Jardins de transition	+	+-	+-	+	+-	+-	+-	2+
Les espaces naturels	+	--	--	++	-	-	++	1-
Les espaces sauvages	+	--	--	+	-	--	++	3-

■ DÉFINIR LES DIFFÉRENTES FAÇONS D'ENTREtenir AU QUOTIDIEN

Les pratiques d'entretien des espaces au quotidien doivent être **définies pour chacune des typologies précédemment déterminées**. Les caractéristiques de chacun des types détermineront la nature et la fréquence des interventions.

Le planning d'entretien doit être défini avec clarté, comprenant par exemple ; la nécessité ou non d'intervenir sur le plan sanitaire, de fertiliser, les fréquences de tonte, d'arrosage, le ramassage des feuilles, le type de paillis, etc.

En annexe sont proposées les fiches utilisées à Rennes pour les 5 catégories d'espaces déterminées.

Dans des communes plus petites, 3 classes sont suffisantes : le tableau ci-dessous résume les interventions nécessaires pour éviter / limiter le désherbage. La totalité des interventions est proposée en annexe, d'après le « Code Vert » de Rennes Métropole.

Entretien des espaces verts suivant les objectifs visuels : le cas du désherbage

	LIEUX	MASSIFS	ZONES ENHERBÉES
1	Espace «de prestige» : mairie, église...	Bêchage fréquent ou paillage (Végétaux ou écorces ou minéraux ou toiles)	<ul style="list-style-type: none"> • Désherbage sélectif régulier (si possible sans traitements chimiques) • Tonte : coupe rase (<5 cm) une fois par semaine
2	Espace «traditionnel» : rues principales, lotissements...	Paillage (Végétaux ou écorces ou minéraux ou toiles)	<ul style="list-style-type: none"> • Désherbage sélectif ponctuel (si possible sans traitements chimiques) • Tonte : Tonte haute (7-8 cm) une fois tous les 15 j. 1^{ère} tonte rase
3	Espace «nature» ; étang, parc de loisir, chemin...	Non concerné	Pas de désherbage

▶ 1.2 L'ATTITUDE VIS-À-VIS DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

Il convient de définir la position à tenir vis-à-vis de la végétation spontanée en fonction d'un objectif de résultat visuel.

Dans le cadre de la réorganisation des méthodes d'entretien des espaces (qu'ils soient espaces verts ou voiries), on peut procéder soit à un classement par niveau de risque (plan de désherbage), soit à un classement par niveau de résultat attendu.

■ LE CLASSEMENT PAR NIVEAU DE TOLÉRANCE DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

Nous proposerons ici une méthode de réflexion pour une commune n'ayant pas à sa disposition d'éléments existants de classification des voies et souhaitant organiser son entretien suivant les types de voiries.

La réflexion peut porter sur :

- la fréquentation de la voirie
- l'esthétique (l'image) recherchée
- la sécurité
- la proximité des points d'eau (protection de l'eau)

- autres critères possibles : santé publique, protection de l'air, biodiversité...

La seconde étape porte sur le résultat attendu en terme de place de la végétation spontanée :

- tolérance toute l'année, avec maîtrise de la pousse = Niveau A
- tolérance de l'herbe de l'année, et limitée en hauteur = Niveau B
- pas d'herbe tolérée = Niveau C

■ L'EXEMPLE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DE RENNES

Considérant l'état des ressources en eau et l'évolution de la réglementation, la Ville de Rennes a choisi en 2005 de réduire encore l'utilisation de désherbants

chimiques. Pour ne pas augmenter l'effectif du Service Espaces-vert, la municipalité a effectué un classement des espaces en fonction du « résultat visuel accepté ».

Le tableau ci-dessous décrit les 3 niveaux de résultats à atteindre, ainsi que les techniques employées pour les atteindre.

	RÉSULTAT VISUEL	TECHNIQUE	EXEMPLE : JARDINS	EXEMPLE : VOIRIES
Niveau A	Colonisation par l'herbe recherchée	Maîtrise de l'herbe assurée par l'usage (piétinement) et par tonte ou fauche.	Espaces en codes 4 et 5 (voir annexes)	Zones industrielles, zones artisanales (en sablés)
Niveau B	Tolérance d'un enherbement limité, contrôlé	Débroussailluse, désherbeur thermique, balayeuse	Espaces en codes 2 et 3 (voir annexes)	Tous les espaces hors niveau A
Niveau C	Pas de tolérance des herbes spontanées	Désherbage manuel, mécanique, ou chimique (sauf à proximité des points d'eau) dans le cadre d'un plan de désherbage (voir partie suivante)	Espaces en code 1 (voir annexes)	Aucun

Notons la prise de conscience que « ces nouveaux principes de désherbage impliquent d'accepter une plus forte présence d'herbe en Ville ».

Les 5 types de jardins suivants sont repris de la classification réalisée par la Ville de Rennes : Comme vu précédemment, suivant la surface de la commune, il est nécessaire, préalablement à la réflexion, de choisir entre 3 et 5 classifications. Ensuite, la réflexion doit porter sur les objectifs d'image et d'usage de l'espace, afin d'en déterminer la fréquence et le type d'entretien.

■ LES JARDINS DE PRESTIGE - TYPE 1

IDENTIFICATION

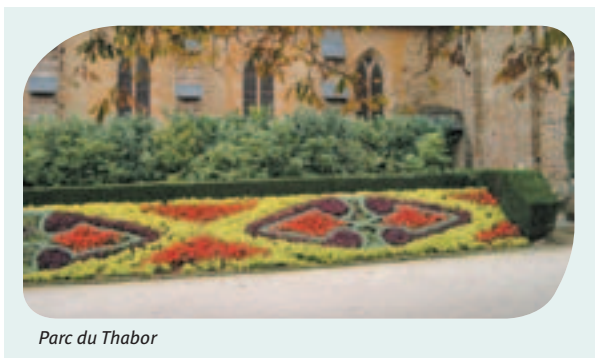
Jardins très structurés faisant appel à toute la palette végétale horticole, dont le fleurissement en massifs composés.



Jardin St-Georges

DESCRIPTION

Ce type d'aménagement, essentiellement visuel, est très riche : mises en scènes, utilisation des végétaux pour leurs volumes, leurs formes, leurs couleurs, leur rareté, effets de masse ou mise en valeur d'arbres isolés, recherche des matériaux, souci du détail, recherche du pittoresque ou du grandiose. La volonté de concevoir un produit que l'on pourrait qualifier de « fini », c'est-à-dire imaginé dans ses moindres détails y compris dans son développement futur, ne laisse pas place au spontané. La marque du concepteur y apparaît clairement même si parfois la charge symbolique n'est lisible que pour les initiés ou après un effort de réflexion. Y apparaît tout aussi clairement l'art du jardinier, qui sait soigner, tailler, modeler à sa volonté les végétaux, les acclimater et assurer leur survie dans des conditions qui ne sont pas celles d'origine. Totale soumission, la nature est mise en représentation au travers des différents styles de l'Art des Jardins.



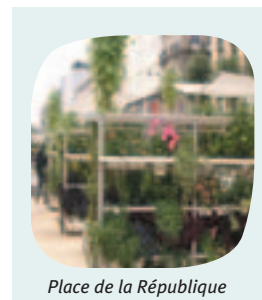
Parc du Thabor

Ces jardins sont représentés à Rennes par le Thabor (Bühler, 1867), site historique qui rassemble des styles différents (« jardin à la française », « jardin anglais », « parterre italien », ...) des collections (roses, camélias, rhododendrons et azalées, dahlias, plantes vivaces), un jardin botanique...

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Végétaux rares,
- diversité horticole affirmée,
- richesse des collections,
- gazons d'ornement à fonction décorative (accès interdit),
- gazons fins de prestige composés de mélange de graminées produisant un tapis régulier et homogène mais sensibles au piétinement régulier, à la sécheresse. Les plantes adventices n'y sont pas tolérées,

- haies constituées d'essences horticoles pour mettre en forme des murs verts taillés régulièrement (ifs, buis, fusains, charmillles, lauriers, thuyas, cyprès, ...),
- massifs arbustifs horticoles fleuris pour enrichir le paysage par leurs couleurs variées et saisonnières (viornes, spirées, deutzias, althéas, lilas, seringat, aucubas, plantes de terre de bruyère, plantes vivaces, ...)
- massifs floraux élaborés (corbeilles, terrasses, mosaïques) et renouvelés, faisant appel à une palette végétale très riche, y compris des plantes molles à fleurs ou à feuillage non rustiques.
- végétaux architecturés (marquise, tonnelle, rideau, topiaire),
- allées équipées de bordures ou découpées,
- éléments minéraux, mobiliers, structures, pouvant occuper une place prédominante dans la composition paysagère.



Place de la République

ENTRETIEN

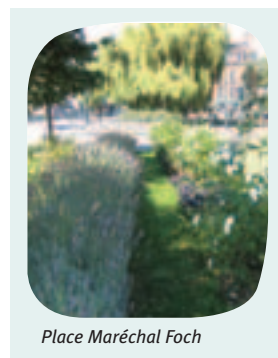
- Très lourd en main d'œuvre,
- achat de fertilisants,
- nettoyage quotidien,
- tontes courtes régulières (2 à 3 fois par quinzaine en saison, 30 à 35 tontes par an),
- hauteur de coupe : 3 à 4 cm,
- désherbage sélectif du gazon sur l'ensemble des surfaces,
- bêchage des massifs d'arbustes,
- taille horticole des arbustes,
- taille architecturée de certains arbres ou arbustes,
- adventices retirés systématiquement des plantations,
- confection de massifs floraux (bêchage, nivellement, traçage, plantation) 2 ou 3 fois par an,
- entretien permanent des massifs floraux,
- désherbage régulier des surfaces sablées, (si possible de manière mécanique ou manuelle)
- arrosages très réguliers,
- ramassage des feuilles,
- remplacement permanent des végétaux,
- suivi sanitaire régulier,
- découpes des bordures.

MOYENS HUMAINS

1 poste pour 0.3 à 0.5 ha

EXEMPLES

- Parc du Thabor
- Jardin St Georges
- Place de la République
- Place Maréchal Foch



Place Maréchal Foch

■ LES JARDINS DE PRESTIGE - TYPE 2

IDENTIFICATION

Jardins très structurés faisant appel à toute la palette végétale horticole, dont le fleurissement, mais avec moins de sophistication que dans le type 1.



Square de la Motte

DESCRIPTION

On jouit de ces jardins moins pour le savoir que pour la détente. La composition, moins démonstrative et moins sophistiquée, vise à créer des ambiances, des évocations, d'une nature toujours soumise mais que l'on veut représenter plus libre. Si l'art du paysagiste consiste encore à savoir utiliser et mettre en valeur les formes et les couleurs des variétés horticoles d'arbres et d'arbustes, le fleurissement relève plus de celui des arbustes que des parterres de vivaces, de plantes molles ou de bulbeuses. Toujours aussi forte, l'implication du jardinier est moins visible car les végétaux sont moins contraints dans leur développement.

Si les coûts d'investissement sont du même ordre que pour les jardins du type 1, la diminution, voire la disparition des massifs fleuris en réduit le coût de fonctionnement.

Ces jardins sont représentés à Rennes par le parc de Maurepas (Moser, 1937), premier parc à intégrer dans son tracé une vaste aire de jeux d'enfants et



Parc de Maurepas

une grande pataugeoire. Les parterres fleuris y sont représentés par des plates-bandes de rosiers. Un belvédère surplombant la pataugeoire est ceinturé d'une pergola et constitue une scène ouverte sur un boulingrin, axe de composition qui ouvre la perspective à partir de l'entrée principale.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Massifs fleuris limités aux plantes vivaces et à quelques annuelles,
- présence de végétaux rares,
- gazons d'ornement à fonction décorative (accès interdit ou autorisé par rotation compte tenu de sa fragilité),
- gazons fins de prestige composés de mélange de graminées produisant un tapis régulier et homogène mais sensibles au piétinement régulier, à la sécheresse. les plantes adventices n'y sont pas tolérées,
- haies constituées d'essences horticoles pour mettre en

forme des murs verts taillés régulièrement (ifs, buis, fusains, charmilles, lauriers, thuyas, cyprès, ...),

- massifs horticoles fleuris pour enrichir le paysage par leurs couleurs variées et saisonnières (viornes, spirées, deutzias, althéas, lilas, seringat, aucubas, plantes de terre de bruyère, plantes vivaces, ...),
- végétaux architecturés (marquise, tonnelle, rideau, topiaire),
- allées avec bordures ou découpées.
- éléments minéraux, mobiliers, structures pouvant occuper une place prédominante dans la composition paysagère.

ENTRETIEN

- Entretien moins fréquent et moins onéreux que pour les jardins de prestige,
- nettoyage hebdomadaire,
- tontes courtes régulières (une fois par semaine en saison, 20 à 25 tontes par an),
- hauteur de coupe : 3 à 4 cm,
- désherbage sélectif du gazon sur l'ensemble des surfaces,
- bêchage des massifs d'arbustes,
- taille horticole des arbustes,
- taille architecturée de certains arbres ou arbustes,
- adventices retirés systématiquement des plantations,
- confection de massifs floraux (bêchage, nivellement, plantation) 2 fois par an,
- entretien hebdomadaire des massifs floraux,
- désherbage régulier des surfaces sablées, (si possible de manière mécanique ou manuelle)
- arrosages en fonction des besoins,
- ramassage des feuilles,
- remplacement annuel des végétaux,
- fertilisation en fonction des besoins,
- surveillance sanitaire régulière
- découpe des bordures.



Parc de Villeneuve

MOYENS HUMAINS

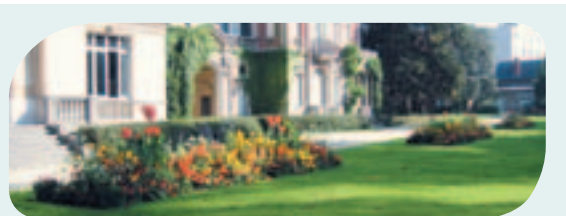
1 poste pour 0.3 à 0.5 ha

EXEMPLES

- Parc de Maurepas
- Parc Hamelin Oberthür
- Parc de Villeneuve
- Parc des Tanneurs
- Square de la Motte
- Place du Parlement
- Jardin du Bonheur
- Cimetières
- Groupes scolaires et crèches
- Espaces verts d'accompagnement de voirie (boulevards très fréquentés)



Jardin du Bonheur

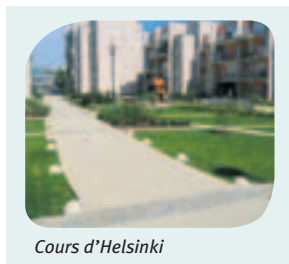


Jardin du Bonheur

■ LES JARDINS TRADITIONNELS - TYPE 3

IDENTIFICATION

Jardins dessinés pour répondre aux besoins fonctionnels, dont la palette végétale peut dans certaines situations associer aux plantes horticoles des plantes indigènes spontanées.



Cours d'Helsinki

DESCRIPTION

Trame verte de la ville, jardins de proximité ou espaces d'accompagnement des habitations, ils associent la fonction d'usage à celle de décoration. Si les végétaux sont encore choisis pour leurs caractères individuels (forme, couleur, particularités), leur implantation vise plus à créer un cadre qu'à mettre en scène la nature : ceintures des pelouses récréatives, habillage des immeubles. Un objectif fort est de créer les conditions propices à l'appropriation de l'espace par les usagers.

La finalité n'étant pas de créer un paysage immuable, la végétation spontanée peut trouver sa place dans certaines conditions : plantes couvre-sol plutôt que terre nue sous les arbustes, pelouses fleuries par exemple. Moins le choix des végétaux sera « exotique » plus l'apparition de ces plantes spontanées sera tolérable et perçue comme allant de soi.

Dans ce type d'aménagement l'usager se soucie peu du savoir-faire du jardinier. Il attend de lui qu'il assure une maintenance visant à conserver la propreté et la fonctionnalité des lieux, et qui prévienne l'apparition de nuisances : certains végétaux doivent être taillés non pas en raison de considérations esthétiques ou horticoles mais simplement pour qu'ils ne viennent pas rétrécir des passages, obstruer des fenêtres, porter de l'ombre.



Parc Marc Sangnier



Parc des Hautes Ourmes

Ce type de jardins assure la transition entre une volonté d'affirmer une maîtrise absolue sur la nature et une volonté de lui laisser sa « libre expression ». A Rennes, il est représenté par un parc comme celui des Hautes Ourmes (Le Rudulier, 1974) et par certains espaces accompagnant les habitations (quartiers du Blosne, de Patton, ...)

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Fleurissement limité aux rosiers, arbustes, plantes vivaces, bulbeuses et graminées,
- absence de massifs fleuris (annuelles et bisannuelles)
- pelouses d'agrément à fonction récréative (accès autorisé),
- pelouses composées de graminées résistantes enrichies de plantes à feuilles basses à floraison intéressante,
- massifs arbustifs fleuris pour enrichir le paysage par leurs couleurs variées et saisonnières (viornes, spirées, deutzias, althéas, lilas, seringats, aucubas, plantes de terre de bruyère)
- végétalisation herbacée possible sous les arbustes (type couvre-sol)
- allées avec ou sans bordures découpées ou non, pouvant partiellement s'enherber,
- végétaux peu exigeants en matière d'arrosage et peu sensibles aux attaques parasitaires.



bd Georges Clémenceau

ENTRETIEN

- Entretien modéré,
- nettoyage hebdomadaire,
- tontes courtes régulières (20 à 25 tontes par an),
- hauteur de coupe : 4 à 6 cm,
- désherbage sélectif ponctuel des pelouses,
- travail superficiel de la terre des massifs d'arbustes,
- taille d'éclaircie des arbustes,
- désherbage permanent de la plupart des plantations,
- désherbage curatif des surfaces sablées,
- arrosage et fertilisation épisodiques à l'exception des terrains de sports,
- ramassage des feuilles sur les pelouses, mise en place de ces feuilles sous les haies et massifs d'arbustes,
- remplacement annuel des végétaux,
- lutte sanitaire en cas de besoin,
- découpe des bordures.

MOYENS HUMAINS

1 poste pour 1 à 3 ha

EXEMPLES

- Espaces verts d'accompagnement des habitations
- Espaces verts d'accompagnement de voirie
- Terrains de sports
- Square Villebois-Mareuil
- Square Joseph Loth
- Jardin Jean Guy
- Parc des Hautes-Ourmes
- Square des Lauriers
- Parc Marc Sangnier
- Square Paul Langevin



Jardin Gérard Philipe

■ LES ESPACES NATURELS - TYPE 4

IDENTIFICATION

Espaces représentant des paysages naturels au sens où l'entendent les citoyens : ce que les Rennais rencontrent lorsqu'ils « vont dans la nature ».



Promenade
Marcel-Constant Houalet

DESCRIPTION

Il s'agit donc de structures paysagères tirées de l'espace rural local : boisements, prairies, haies bocagères, chemins creux, mares et étangs, ...

Le caractère local doit être conforté par le choix d'essences indigènes.

Nous restons cependant dans le domaine de l'art des jardins, et l'exotisme peut y trouver sa place s'il enrichit l'aspect esthétique sans perturber la lecture du site.

Moins stricte, la composition laisse délibérément une large place à l'expression spontanée de la nature, qu'il ne s'agit plus de contraindre mais seulement de contrôler. Le béotien n'y perçoit plus l'intervention du jardinier.

Ces espaces sont porteurs de potentialités écologiques supérieures à celles des types 1,2 et 3. La végétation herbacée ou semi ligneuse, jugée indésirable auparavant sauf dans quelques situations du type 3, trouve ici pleinement sa place. Elle vient occuper les vides laissés par les sols nus entre les différentes strates végétales. Cette continuité entre les strates



Parc des Gayeulles

permet la constitution de biotopes favorables à la survie d'une faune non inféodée au milieu urbain. A l'échelle du paysage rural, ces espaces sont le plus souvent de grande ampleur : dimension d'un quartier, d'un grand parc, d'une zone de loisirs. Ils sont voués à la détente sous toutes ses formes et doivent permettre toutes sortes d'animations, y compris des manifestations de grande ampleur.

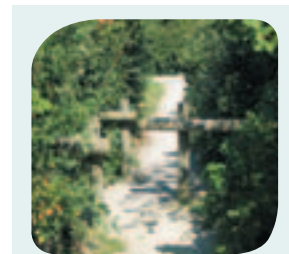
Parcs rustiques, d'apparence sobre, leurs coûts de réalisation et de maintenance sont peu élevés.

Ils sont représentés à Rennes par le parc des Gayeulles (Le Rudulier, 1966, agrandi en 1978), le quartier des Longs Champs.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Majorité de végétaux indigènes,
- haies, massifs et bosquets constitués de plusieurs espèces mélangées horticoles ou champêtres,
- absence de massifs fleuris,

- prairies fleuries à fonction décorative et récréative (accès autorisé),
- prairies fleuries et pelouses ordinaires évoluant par l'espacement des tontes et l'augmentation des hauteurs de coupe (pâquerette, véronique, pissenlit, brunelle, achillée),
- respect et confortement de la végétation existante, mise en valeur et renforcement des qualités écologiques des haies bocagères, bois, prairies, zones humides, plans d'eau, rivières, ...)
- réintroduction de plantes sauvages indigènes,
- débroussaillage et fauchage limités,
- circulations en sablé, gravillons roulés ou terre battue,
- allées non bordées et non découpées pouvant s'enherber,
- assainissement par fossé drainant ou bassin de rétention de préférence,
- clôtures : privilégier le bois,
- végétaux résistants à la sécheresse et peu sensibles aux attaques parasitaires.



Promenade Georges Brassens

ENTRETIEN

- Entretien limité au strict nécessaire imposé par la fréquentation,
- nettoyage hebdomadaire,
- fauchages espacés (6 à 8 par an) avec broyage de l'herbe coupée,
- hauteur de coupe : 6 à 8 cm,
- ramassage exceptionnel de l'herbe coupée,
- pas de désherbage sélectif des pelouses et prairies,
- pas de travail du sol au pied des arbustes,
- taille par recépage des arbustes,
- pas de désherbage des plantations,
- désherbage curatif ponctuel des surfaces sablées,
- ni arrosage, ni fertilisation,
- interventions sanitaires exceptionnelles en cas d'invasion ou d'épidémie,
- ramassage des feuilles uniquement sur pelouses fleuries et mise en place systématique de ces feuilles sous les bosquets,
- remplacement épisodique des végétaux.

MOYENS HUMAINS

1 poste pour 3 à 7 ha

EXEMPLES

- Parc des Gayeulles (hors terrains de sports, marais et champs de culture)
- Quartier des Longs Champs
- Espaces verts communs des jardins familiaux
- Parc du Landry (hors prairies naturelles, haies bocagères et pelouse fleurie)
- Parc de Villejean (hors zones de jeux)
- Étang d'Apigné
- Centres aérés Dominique Savio et de la Prévalaye
- Promenade Georges Brassens



Étang des Longs-Champs

■ LES ESPACES SAUVAGES - TYPE 5

IDENTIFICATION

Espaces représentant des paysages naturels au sens où l'entendent les citadins : ce que les Rennais rencontrent lorsqu'ils «vont dans la nature», mais où la découverte et la promenade prennent le pas sur les activités plus physiques.



Boisement du Parc des Gayeulles

DESCRIPTION

Les grandes prairies propices aux activités et aux animations laissent la place aux boisements, aux aménagements aquatiques. La pression anthropique s'en trouve diminuée et par là même également les opérations de maintenance liées à la fréquentation (nettoyage, remises en état). Le jardinier intervient essentiellement pour assurer la sécurité des promeneurs (suppression du bois mort) et pour nettoyer la végétation.



Prairies Saint-Martin

À Rennes, ces jardins sont représentés par les prairies St Martin.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Absence de massifs floraux,
- prairies fleuries à fonctions décoratives et récréatives (accès autorisé),
- prairies situées dans les parties sauvages des jardins et des zones de loisirs,
- dans les prairies fleuries, les plantes basses régressent naturellement pour laisser la place à une grande diversité de plantes sauvages ; bonne résistance à la sécheresse car le fauchage favorise un enracinement profond des plantes,
- haies et bosquets constitués d'arbres et d'arbustes champêtres,
- réintroduction de plantes sauvages indigènes,
- débroussaillage et fauchage limités,
- circulations en sablé, gravillons roulés ou terre battue,
- allées non bordées et non découpées pouvant s'enherber,
- assainissement par fossé drainant ou bassin de rétention de préférence,
- clôtures : privilégier le bois,
- végétaux résistants à la sécheresse et pas ou peu sensibles aux attaques parasitaires.

ENTRETIEN

- Interventions très espacées,
- nettoyage mensuel,
- prairies : 1 fauchage avec évacuation + 1 coupe sans évacuation par an,
- hauteur de coupe : 8 cm,
- pas de désherbage sélectif des prairies,
- allées enherbées : 6 à 8 coupes par an,
- contrôle de la végétation sur les surfaces sablées et les sentes naturelles,
- pas de travail du sol,
- pas de taille mais nettoyage,
- pas de désherbage des plantations,
- ni arrosage, ni fertilisation,
- pas de surveillance sanitaire
- pas de ramassage des feuilles sur les surfaces plantées,
- pas de remplacement des végétaux.
- éclaircissage des boisements.

MOYENS HUMAINS

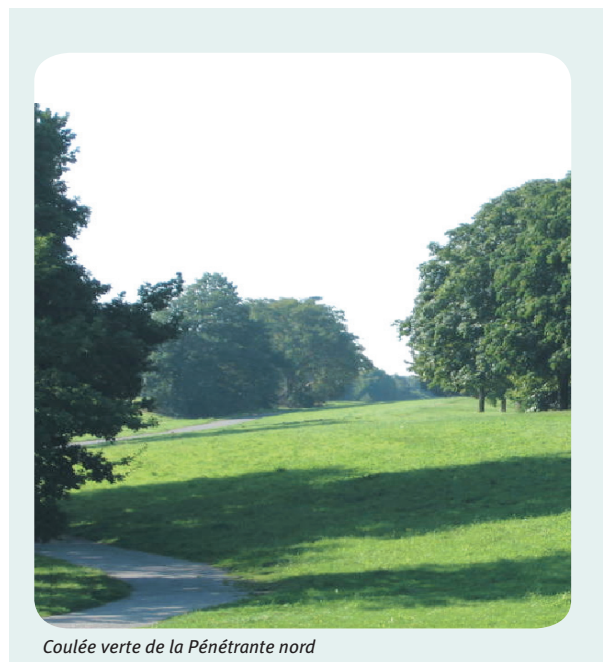
1 poste pour 7 à 20 ha

EXEMPLES

- Prairies Saint-Martin
- Marais des parcs de Bréquigny, des Gayeulles
- Mare du parc de Villejean
- Boisements des parcs des Gayeulles et de Bréquigny
- Parc de Sibiu (hors entrée et zone de jeux)
- Talus de rocade
- Coulée verte de la pénétrante entre la rocade nord et la rue de la Motte Brûlon
- Liaison piétonne des Louvries



Marais du Parc de Sibiu



Coulée verte de la Pénétrante nord

ANNEXE 2 LE CODE VERT

Cas des massifs (floraux ou arbustifs)

	PESTICIDES AUTORISÉS	FERTILISATION AUTORISÉE	ARROSAGE	TAILLE	BÊCHAGE	TYPE DE PAILLIS	RAMASSAGE DES FEUILLES
Espace "de prestige" : mairie, église...	Sélectif en ponctuel, insecticides	oui régulière	oui	Taille horticole de 1 à 2 fois par an	oui	Végétaux ou écorces ou minéraux ou toiles	oui
Espace "traditionnel" : rues principales, lotissements...	Éventuels	Ponctuelle	Éventuel	Éclaircissage une fois par an	Non, couvre-sols ou paillage	Végétaux ou écorces ou minéraux ou toiles	Éventuel
Espace "Nature" : Étang, parc de loisirs, chemin...	Non, sauf cas de plantes envahissantes	Éventuelle	Non	Recépage éventuel ou taille latérale	Non	Recyclés : feuilles, tonte de gazon, paille	Non

Cas des zones enherbées

	PESTICIDES AUTORISÉS	FERTILISATION AUTORISÉE	ARROSAGE	TONTE	RAMASSAGE DE L'HERBE
Espace "de prestige" : mairie, église etc	Désherbage sélectif en ponctuel et anti-mousse si nécessaire	oui	oui	Coupe rase (< 5cm) Une fois par semaine	Éventuel
Espace "traditionnel" : rues principales, lotissements...	Désherbage sélectif en ponctuel	oui	Exceptionnel	Tonte haute (7-8 cm) Une fois tous les 15 jours. 1 ^{ère} tonte rase	Souhaitable
Espace "Nature" : Étang, parc de loisirs, chemin...	Désherbage éventuel contre les plantes envahissantes	oui	Non	Tonte haute (7-8 cm) Une fois tous les 15 jours. 1 ^{ère} tonte rase. Ou bien fauche 2 à 4 fois par an	Si nécessaire

■ EN CONCLUSION

«Rappelons que la préservation de notre patrimoine naturel ne concerne pas uniquement quelques réserves lointaines, elle est l'affaire de tous et doit être une préoccupation locale.

La conception et la gestion différenciée constituent un outil de proximité qui contribuera à la protection de nos ressources et à l'accroissement de la qualité de notre patrimoine naturel.

La conception différenciée ne recréera pas de milieux naturels mais donnera à la nature les moyens de réinvestir un territoire. La gestion différenciée fera éclore le potentiel écologique de celui-ci.

Conception et gestion différenciées ont pour objectif d'assurer un équilibre entre l'utilisation d'un espace et la préservation de ses ressources naturelles.

Elles concernent les espaces publics et privés, urbains et ruraux.

Concevoir écologiquement son cadre de vie, c'est

intégrer dans l'aménagement d'un espace la présence de milieux de vie différents (conception différenciée). Le gérer écologiquement, c'est exercer une méthode écologique de gestion différente en fonction de l'usage qui en est fait (gestion différenciée).

Il faut savoir que concevoir et gérer écologiquement n'aboutit pas forcément à l'apparition d'espèces spectaculaires ou rares mais assurément à l'augmentation progressive de la richesse écologique d'un site par le retour du cortège végétal puis animal adapté régionalement.

La vitesse de cette reconquête dépendra du potentiel écologique des sites conçus et/ou gérés.

À cette période de reconversion s'ajoutera en amont le temps de travail nécessaire à la compréhension partagée de ces nouvelles pratiques (sensibilisation des habitants, mobilisation des élus et formation des techniciens) ».

Jérôme HAMELIN
Mission Gestion Différenciée
(Nord Pas de Calais)

LE PLAN DE DÉSHÉRBAGE DES ESPACES COMMUNAUX, UN OUTIL DE GESTION DU DÉSHÉRBAGE

Le « plan de désherbage des espaces communaux » constitue un outil permettant de prendre en compte le risque de transfert des herbicides vers les eaux dans la gestion de l'entretien des espaces publics. La mise en place de cette démarche se déroule en plusieurs étapes.

2.1 UNE ÉTAPE PRÉALABLE : L'INVENTAIRE DES PRATIQUES DE LA COMMUNE

Cette première étape vise à déterminer, d'une part les surfaces désherbées et à décrire les pratiques de désherbage correspondantes (chimique, mécanique, autres) ; d'autre part les surfaces non désherbées. Au delà du simple diagnostic initial des pratiques,

cet inventaire constitue un travail indispensable aboutissant au bilan critique des pratiques de la commune et permettra d'évaluer par la suite l'évolution des pratiques.

2.2 1^{ÈRE} ÉTAPE : LA DÉFINITION DES OBJECTIFS D'ENTRETIEN

Cette phase est primordiale dans la réflexion globale d'évolution des pratiques d'entretien de la commune. Elle aboutit à :

- la définition des zones où le **désherbage est nécessaire** pour des raisons de sécurité, culturelles (...). Pour ces zones, il faudra définir les **exigences en terme d'entretien** (maîtrise complète ou bien partielle de la flore adventice).
- la mise en évidence des **zones où le désherbage n'est pas nécessaire**.

Le croisement de ces deux approches conduit à bâtir

une typologie d'espaces pouvant aller du jardin le plus dessiné, au jardin le plus libre / spontané.

Attention, l'espace « libre » ou « naturel », n'est pas synonyme de zone délaissée. Un entretien minimal doit y être opéré.

Les voiries et autres aménagements associés, doivent aussi subir l'influence de ce classement des espaces verts. On imagine très mal un objectif « zéro plante » qui serait fixé sur allée sablée traversant un espace vert naturel ou sauvage.

2.3 2^{ÈME} ÉTAPE : LE CLASSEMENT DES ZONES À DÉSHÉRBER ET CHOIX DES MÉTHODES D'ENTRETIEN

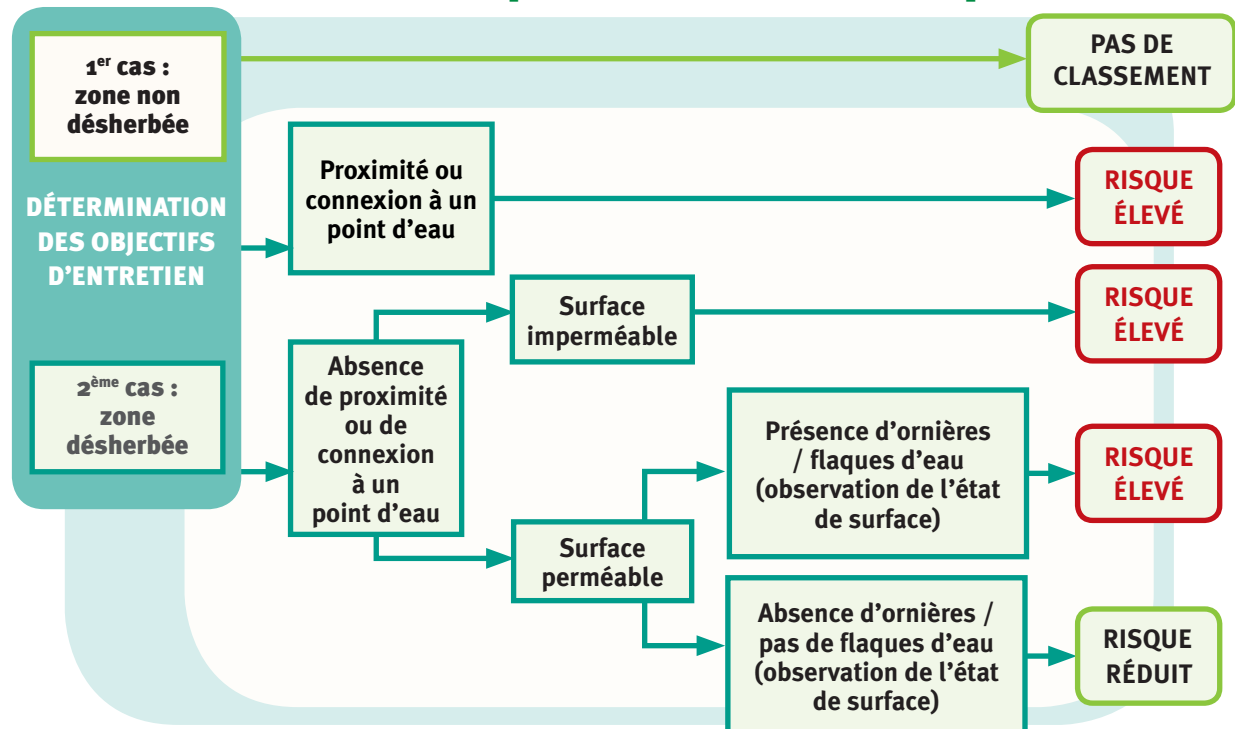
Ce classement s'applique à toute zone potentiellement désherbée chimiquement. Il permet de définir le niveau de risque de transfert des produits herbicides vers l'eau. On distingue **deux niveaux de risque** : élevé et réduit.

A noter que le classement est à faire **en présence d'un agent communal chargé du désherbage** de la commune ou du secteur. Il sera réalisé en prenant en compte deux critères : la proximité à l'eau et la capacité d'infiltration

de la surface (cf. *Arbre de décision ci-après*).

Le classement se concrétise par la réalisation d'une cartographie des risques de transfert sur la commune et débouche sur le choix de méthodes d'entretien adaptées au niveau de risque de chaque zone (réduit ou élevé). Ce choix doit se faire en tenant compte des consignes « minimales » présentées ci-après.

Arbre de décision pour déterminer le niveau de risque



CONSIGNES GENERALES	SURFACES A RISQUE ELEVE	SURFACES A RISQUE REDUIT
<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer de la révision du matériel de pulvérisation au minimum tous les 3 ans. ■ Etalonner le matériel de pulvérisation annuellement en respectant les consignes données en formation. ■ Remplir et rincer les pulvérisateurs (petit ou grand volume) sur une zone plane perméable (en terre ou enherbée) et éloignée de tout point d'eau. ■ Respecter les usages et les doses de spécialités commerciales homologuées (cf. <i>étiquette présente sur l'emballage</i>). Choisir ces molécules en privilégiant les spécialités commerciales sans classement et les moins écotoxiques possibles (cf chapitre : « Règles et précautions pour l'usage des produits phytosanitaires ») ■ Calculer la quantité de bouillie nécessaire en fonction des surfaces mesurées. ■ Ne pas désherber en période de pluie et/ou sur sol détrempé. ■ Choisir les spécialités commerciales en fonction du niveau de risque de la surface 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes les surfaces identifiées en bleu, c'est à dire en contact direct avec les points d'eau (cours d'eau, fossés, avaloirs d'eau pluviale, ...), ainsi que les caniveaux ne doivent pas être désherbés chimiquement. Un enherbement des berges doit être maintenu afin de limiter tout phénomène érosif. ■ Toutes les surfaces type « aires de jeux, cours d'écoles, etc. » seront classées à risque élevé par mesure de précaution. ■ Pour les autres surfaces à risque élevé, l'utilisation de produits chimiques est fortement déconseillée. ■ Utiliser préférentiellement des techniques alternatives au désherbage chimique. En dernier recours, l'utilisation de produits foliaires est tolérée en jet dirigé sur la végétation levée. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'utilisation de produits phytosanitaires sur toute la surface est tolérée. On préférera un traitement en jet dirigé sur végétation levée.



Exemple d'une cartographie d'un plan de désherbage

2.4 3^{ÈME} ÉTAPE : L'ENREGISTREMENT ET LE BILAN ANNUEL DES PRATIQUES D'ENTRETIEN

L'enregistrement concerne les interventions réalisées par les agents communaux, mais aussi celles réalisées par les prestataires de service de la commune. **Un bilan sera réalisé annuellement sur la base de ces enregistrements. Il permettra de confronter pratiques et objectifs et de réajuster, si nécessaire, les objectifs et/ou les méthodes d'entretien.**

Exemples de situations nécessitant un réajustement des objectifs ou des méthodes d'entretien :

- Cas d'une zone à risque réduit avec pour objectif une absence totale de mauvaises herbes : si le bilan montre que l'utilisation de techniques alternatives ne permet pas d'atteindre les objectifs d'entretien, le recours au désherbage chimique pourra être envisagé.
- Cas d'une zone à risque élevé où des techniques alternatives sont mises en œuvre avec difficulté : le nouvel objectif pourra être de ne plus désherber la zone en question.

Pour plus d'information sur la méthode validée par la CORPEP Bretagne : <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>